

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2012

Le conseil municipal, dûment convoqué le 24 août 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaients présents : Corinne DECOLLONGE – Christophe COQUART – Magali TAFARO – Christophe LAMBERT - Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Murielle BARBECOT

Excusés : Jacky NOUET – Georges SILVESTRE

Absents : Jean-Pierre FONTIBUS – Franck ALBANESE – Patrick DER-KEVORKIAN

Secrétaire de séance : Corinne DECOLLONGE

Le compte-rendu de la dernière séance n'apporte aucun commentaire.

RAPPORT ANNUEL 2011 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la séance précédente au cours de laquelle le rapport annuel de l'assainissement n'avait pas été adopté. Des explications ont été transmises par le fermier et communiquées à tous les membres du conseil.

A noter qu'il y a environ 1033 habitants raccordés actuellement sur la station d'épuration qui a une capacité de 1 500 équivalent habitants.

Après avoir pris connaissance de ce document, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement.

RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LA SANTE

Monsieur le Maire présente le rapport sur l'évolution des risques professionnels. Aucun accident de travail n'est survenu durant l'année 2011.

Après avoir pris connaissance de ce document, l'assemblée adopte à l'unanimité le rapport 2011 sur l'évolution des risques professionnels.

ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU : AVENANT

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 1^{er} décembre 2009 autorisant la signature d'une convention avec le Conseil Général de l'Ain pour l'assistance dans le domaine de l'eau.

Le Conseil Général de l'Ain propose un avenant afin de proroger cette convention et de prendre en compte l'évolution prochaine réglementant le suivi des ouvrages d'épuration.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir la somme de 580 € pour la participation des communes scolarisant leurs enfants sur la commune de ST MARCEL. Cette somme, constatée sur l'année 2011, sera révisée chaque année en fonction des coûts .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe à 580 € par élève les frais de scolarité pour l'année scolaire 2012/2013 et précise que ce tarif s'applique pour une année scolaire ou pour toute inscription en cours d'année.

MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES

Monsieur le Maire indique que la commune met les installations sportives (terrains de foot et vestiaires) à disposition du FOOTBALL CLUB DE ST MARCEL (FCSM).

Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité la mise à disposition des installations sportives de la commune de ST MARCEL au FOOTBALL CLUB DE ST MARCEL et autorise Monsieur le maire à signer tous actes relatifs à cette mise à disposition.

ANNULATION DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le maire soumet à l'assemblée la demande de Madame FAILLET d'annulation du titre n° 172 de l'année 2012 d'une somme de 135 €. La location de la salle des fêtes a été annulée pour des raisons familiales.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité d'annuler ce titre d'un montant de 135 € .

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PETRONE :

- Problèmes sur le réseau de télédistribution, un câble est bloqué dans un fourreau passant sous la chaussée et il est impossible de le remplacer. Un devis propose la pose d'une antenne électronique HD TNT. Monsieur NOUET est en charge de ce dossier.
- Synthèse des réponses au questionnaire formulé par le Sénat sur la perception de la décentralisation par les élus locaux. Ce document est consultable en mairie.
- Lecture de la demande de M et Mme GILLET sur la constructibilité de leur parcelle.
- Résumé de la réunion de bureau de la communauté de communes sur le transfert de la compétence « petite enfance ». Madame TAPONAT constate un investissement important pour des structures d'accueil d'une dizaine d'enfants seulement.
- Transmission des offres reçues par 3 entreprises pour la réfection de la rue des Fauvettes, l'entreprise SACER (la moins-disante) pour un montant de 23 827,91 € TTC est retenue.
- Le Conseil Général a décidé d'autoriser le regroupement de l'association « Les Loustics » une fois par mois.
- Le contrat d'entretien des eaux pluviales sera remis en consultation.
- Communication du rapport annuel 2011 de la communauté de communes sur l'assainissement individuel.
- Le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain est consultable en mairie.

- Point sur les montants des subventions accordées pour la médiathèque :
 - DRAC 126 940 €
 - Conseil Général 30 308 €
 - Réserve parlementaire 8 000 €
- Point sur les diverses études, consultations et travaux réalisés depuis le début de l'année ainsi que ceux à lancer avant la fin de l'année.
- Concernant la reprise du réseau d'assainissement, une réflexion sera à faire concernant les lotissements privés et les particuliers concernés par des canalisations défectueuses.

Madame TAPONAT présente une maquette de la page de garde du prochain bulletin municipal.

Monsieur COQUART précise qu'internet fonctionne à l'école. Les équipements informatiques des classes sont vieillissants, il faudrait connaître les besoins et utilisations des enseignants et des élèves afin de prévoir un changement du parc informatique.

La séance est levée à 22h 30.